

Ce fichier a été téléchargé le Thursday 26 December 2024 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.  
Jan. 24, 2023

- [Citer cette page](#)

**Pour citer cette page**

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on Dec. 26, 2024.  
Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/>

# Code civil

## Chapitre I — Dispositions générales

### Extrait

#### Article 1712

##### Version du March 7, 1804

Texte source : *Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.*

Les baux des biens nationaux, des biens des communes et des établissements publics, sont soumis à des réglemens particuliers.

---

##### Version du Jan. 1, 1835

Texte source : *Modification de l'orthographe.*

Les baux des biens nationaux, des biens des communes et des ~~établissements~~ établissements publics, sont soumis à des ~~réglemens particuliers.~~ [réglemens particuliers.](#)

---

##### Version du Jan. 1, 1878

Texte source : *Modification de l'orthographe.*

Les baux des biens nationaux, des biens des communes et des établissements publics, sont soumis à des ~~réglemens particuliers.~~ [réglemens particuliers.](#)